

Il ne suffit pas de savoir

Nicole Stryckman

(59) Dans une publicité d'Europe I, l'acteur Lucini pose cette question : la formation aujourd'hui, c'est savoir ou comprendre ? En ce qui concerne la psychanalyse, nous lui répondons ni l'un, ni l'autre avant tout. Autrement dit, la formation psychanalytique ce n'est ni l'enseignement ni le bon sens.

La découverte et l'oeuvre de Freud, le « retour à Freud » promu et effectué par Lacan comporte une dimension de subversion, de révolution et de transgression – transgression à entendre ici non dans l'acception du registre psychotique ou pervers, mais bien dans ce mouvement qui porte le sujet à dépasser la vérité et le savoir reconnu sur l'ordre du monde (et sa maîtrise), pour l'interroger dans son au-delà. Dimension qui interroge les discours de leur temps qu'ils soient scientifiques, culturels ou religieux. A mon sens, ces trois adjectifs sont coextensifs de la psychanalyse. La médiatisation de notre discipline à tout niveau aseptise ces dimensions. Tenir compte de cette aseptisation aujourd'hui me semble nécessaire lorsqu'on parle de psychanalyse.

Interroger, commenter, enseigner, l'oeuvre de Freud et de Lacan est une chose, pratiquer l'analyse en est une autre. C'est en quoi enseigner l'analyse et former un analyste ne sont des actes ni identiques, ni superposables. Marquer la différence voire les contradictions me semble indispensable pour spécifier ce qu'est la formation du psychanalyste.

(60) La coalescence, trop souvent établie aujourd'hui par les analystes, entre enseignement et formation mène à l'incurie de ces derniers quant à la « docte ignorance » dont Lacan souhaitait la présence chez tout psychanalyste.

Côté psychanalyse, cette coalescence jointe à la surmédiation risque de la réduire à une idéologie culturelle. Côté cure analytique, cette coalescence peut servir d'occultation à l'expérience de la cure elle-même dans ce qu'elle a de radical quant à la mise en acte du clivage et de l'aliénation du sujet, à la vérité de son désir et à l'objet de sa jouissance.

La psychanalyse et son enseignement, ce titre de Lacan peut être entendu de deux façons différentes : on peut viser par là soit ce que la psychanalyse nous enseigne, soit comment enseigner la psychanalyse. Nous envisagerons cette deuxième facette à partir de cette formule bien connue : *la psychanalyse ne s'enseigne pas mais se transmet*.

Comment concilier cette formule avec la vitalité toujours croissante de divers types d'enseignements de la psychanalyse, que ce soit dans les facultés ou les organisations des psychanalystes. A quel désir répond ce désir d'enseigner la psychanalyse, voire de l'inculquer (étymologiquement : enfoncer à coup de pied) ? L'analyste-enseignant est certes averti que cette position produit un glissement (très probablement inhérent à la fonction) de la place de sujet supposé savoir (S.s.S.) qu'il occupe dans la cure à la place du sujet sachant et offrant son savoir à qui veut l'entendre, soit donc que cet enseignement ne va pas de soit.

En 1919 déjà, Freud se posait cette question : « *Doit-on enseigner la psychanalyse à l'université ?* »¹. Dans la mesure où les universités sont concernées par la psychanalyse, Freud estime qu'un cours introductif sera un apport important à la formation des médecins et des savants. Par ailleurs, il assigne comme autre fonction à l'analyse celle « (d') *assurer une préparation à l'étude de la psychiatrie* »². Cependant, il termine cet article en ces termes : « *Enfin, il nous faut prendre en considération une objection : selon ces lignes directrices, l'étudiant en médecine n'apprendra jamais la psychanalyse proprement dite. Cela est tout à fait vrai si l'on entend par là la pratique effective de la psychanalyse. Il apprend quelque chose "sur" la psychanalyse et quelque chose venant de la psychanalyse* ».

Lacan ne fit pas preuve d'une opinion positive sur l'université. Cependant, et là n'est pas son seul paradoxe, il crée un département de psychanalyse avec cette inscription : « *Le discours psychanalytique n'enseigne rien. Il n'a rien d'universel : c'est bien en quoi il n'est pas matière d'enseignement. Comment faire pour enseigner (61) ce qui ne s'enseigne pas ?* »³. Quant aux enseignements effectués dans les associations, instituts, écoles, Lacan n'était pas tendre. En 1957, il estime que cet enseignement est un enseignement « professionnel » dans lequel les visées des programmes ne dépassent pas « *ceux, sans doute louable d'une école de dentistes (...), ceci ne va pas plus haut que la formation de l'infirmière qualifiée (...)* »⁴. Il impute ce destin du savoir à Freud puisqu'il affirme que Freud a obtenu ce qu'il a voulu : « *Une conservation purement formelle de son message, manifeste dans l'esprit d'autorité référentielle où s'accomplissent ses altérations les plus manifestes* »⁵. Lors de la fondation de son Ecole, en 1964, Lacan soulève la question du rapport de celle-ci à l'enseignement qu'il effectue depuis dix ans en ces termes : « *On posera que, si qualifiés soient ceux qui seront en mesure d'y discuter*

1S. FREUD, *Résultats, idées, problèmes*, Tome I, Paris, P.U.F., 1984, pp. 239-241

2Ibidem.

3J. DOR, « L'enseignement de la psychanalyse », in *Enseignements 1983-1984* du Centre de Formation et de Recherches Psychanalytiques, p. 21.

4J. LACAN, *La psychanalyse et son enseignement*, in *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, pp. 457-458.

5Ibidem.

cet enseignement, l'Ecole ni n'en dépend, ni même ne le dispense puisqu'il se fait au dehors »⁶. A mon sens, il voulait acter par là, l'irréductible séparation entre un enseignement à partir de la psychanalyse et une Ecole qui a à transmettre le discours psychanalytique et qui veut garantir la formation des psychanalystes.

Quel que soit l'auditeur, l'enseignant sera attentif à ces questions :

- Comment ne pas endoctriner ?
- Comment ne pas assujettir l'enseigné au savoir sur la psychanalyse ?
- Comment ne pas induire voir renforcer le clivage malencontreux entre théorie et clinique, effectivement mis en acte par cet enseignement ?

Que peut-on enseigner ?

On peut enseigner des théories, un savoir, des méthodes. Par exemple, celle de l'interprétation des rêves dont Freud nous a transmis une grille de lecture. Mais personne ne pourra dire comment interpréter tel élément du rêve de cet analysant. Lacan en articulant le transfert à partir du S.s.S. nous a enseigné la topique du transfert, sa topologie et son nouage aux trois instances Réel, Symbolique, Imaginaire mais il ne nous dit pas comment manier et interpréter le transfert à tel moment d'une cure.

L'enseignement ne forme donc pas les psychanalystes même si ceux-ci peuvent (62)retirer grands profits de ces enseignements. Pourquoi ne forment-ils pas ? Parce qu'ils n'impliquent pas la mise en acte des questions cruciales en jeu dans la formation :

- La fin de la cure dans sa singularité ;
- La finalité de la cure dans le devenir du transfert, la filiation analytique et le passage de la position d'analysant à la fonction d'analyste.

Par ailleurs, nous savons que le statut du savoir enseigné est différent de celui du savoir inconscient et du rapport du savoir à l'inconscient ; que tout n'est pas analysable ; que dans toute cure, il y a un inanalysable : que prendre position d'analyste-enseignant opère un glissement de la fonction de S.s.S. à celle de sujet sachant, maître du savoir et que cela crée une relation enseignant-enseigné, maître-élève. L'enseignant a-t-il les moyens de prendre en compte tout ceci ? Je ne le pense pas.

Alors, me direz-vous pas d'enseignement pour les psychanalystes ?

La réponse n'est pas simple car l'expérience nous montre que cet enseignement n'est pas identique s'il est fait par des théoriciens de cette « science » ou par des analystes familiers à la fois de ces théories et de cette pratique d'où elles s'originent. Lacan rappelait la responsabilité de celui qui s'adresse à des psychanalystes : « (...) *tout discours est en droit de se tenir pour être, (...), irresponsable. Tout discours, sauf celui de l'enseignement qui s'adresse à des psychanalystes* »⁷.

6J. LACAN, « Préambule », in *Annuaire 1975*, E.F.P., p. 81.

7J. LACAN, « Position de l'inconscient », in *Ecrits*, op. cit., p. 836.

Il n'en reste pas moins que cet enseignement reste un enseignement « professionnel », un enseignement sur l'analyse. Autrement dit, la question reste posée de savoir, si dans ce cadre il est possible de sortir d'un processus d'apprentissage qui délivre certificat et de passer à celui d'une « transmission », car comme le rappelle le premier analysant de Lacan devenu analyste : « (...) *enfermé dans un programme scolaire de quelque nature qu'il soit, la psychanalyse cesse d'être vraiment de la psychanalyse* »⁸. Les associations analytiques ne sont pas à l'abri de cette programmation et peuvent ainsi tout autant enclorre l'analyse dans un savoir enseigné.

Qui va nous sortir de cette impasse ?

(63)Personne. Mais peut-être que l'enseignement par la psychanalyse – c'est-à-dire la cure – peut nous donner quelques éclairages. En effet dans la cure, l'analysant découvre, par exemple, ses objets d'aliénations, ses fixations signifiantes auxquels sont attelées ses souffrances, etc., alors que l'analyste s'est bien gardé de lui enseigner quoique ce soit.

Ceci met en évidence au moins deux choses :

- Le savoir a des statuts différents ;
- Tout n'est pas enseignable au sens traditionnel de ce terme.

La cure fait donc apparaître une forme nouvelle de savoir celui de l'inconscient et met en acte le rapport de ce savoir à l'inconscient. Ce savoir analytique n'est pas essentiellement un savoir sur l'inconscient, mais « *un savoir où l'inconscient a sa part et remplit une fonction.* »⁹. Par ailleurs, comme le dit O. Mannoni dans ce célèbre texte *L'analyse originelle*, « *le savoir inconscient est un savoir qui est fondé sur les avatars du désir inconscient, ne se développe que quand on l'attend d'un autre qui ne le donne pas (...)* »¹⁰. Quel est cet Autre d'où vient ce savoir-là ? Il n'y a pas de maître de ce savoir, ce n'est pas une personne, mais une instance, un lieu, l'Autre, c'est pourquoi le savoir psychanalytique est le savoir de l'Autre. C'est en cela qu'il n'est pas enseignable, mais transmissible. Cette transmission s'éprouve – à entendre, est mis à l'épreuve – lorsqu'un analysant devient analyste et répète pour un autre la situation que lui-même a vécue. *Pour la transmission de la psychanalyse trois générations sont nécessaires.* Comme je l'ai fait remarquer dans mon article sur l'historicité du concept de transfert¹¹, Freud a fait l'expérience de cette nécessité. Ces découvertes fondamentales (l'inconscient, le transfert, l'étiologie des névroses) s'effectuent à partir de son transfert sur trois hommes (Chrobak, Breuer, Charcot), dans l'après-coup du traitement d'Anna O.

(64)De quoi dépendent les effets d'un enseignement ?

Ils seront dépendants de la conception que l'enseignant a de la fonction de l'analyste, du désir qui l'habite au regard de l'objet de la psychanalyse mais aussi de son désir d'enseigner, de l'éthique d'où il s'autorise, du savoir qui le commande (et non de celui qui l'énonce), de la place qu'il assigne au savoir qu'il énonce, des rapports transférentiels qui guident ses enseignements et

80. MANNONI, *Un commencement qui n'en finit pas*, Paris, Seuil, 1980, p. 63

9Ibidem, p. 68.

100. MANNONI, *Clefs pour l'imaginaire*, Paris, Seuil, 1969, p. 116.

11In *Le Discours Psychanalytique*, n° 9, février 1993.

sa filiation analytique ; des analyses de contrôle qu'il a effectuées (s'il est analyste).

Ainsi, il formera des « *perroquets savants* » – comme le dit L. Israël – ou il fera entendre la spécificité de la « chose freudienne », et des lieux privilégiés de sa transmission. Tâche impossible disait Freud.

A qui transmettre la psychanalyse ?

Vu ce que je viens d'avancer, je partage l'avis de Lucien Israël dont on connaît par ailleurs l'enseignement universitaire qu'il a soutenu pendant de nombreuses années sur la psychanalyse. Dans son intervention sur Transmission et/ou enseignement, il nous dit ceci : « *Pour avoir vu, surtout à l'étranger, l'usage que l'on peut faire de l'oeuvre de Lacan, usage intelligent, mais herméneutique plus qu'analytique, j'ai quelque réticence à envisager cette transmission à d'autres qu'à des analystes. Et pourtant n'est-ce pas ce que nous faisons tous, souvent ?* »¹² La transmission de l'analyse dans sa spécificité se fait du côté du divan et par l'analyse de contrôle. Autrement dit, par les lieux privilégiés de la formation des analystes.

Formation d'un analyste

Les travaux sur cette question sont pléthore. J'en relève un seul qui, je pense, n'a pas été et ne sera pas évoqué, celui de l'américain Robert S. Wallerstein. Dans un rapport faisant suite à une enquête auprès des instituts psychanalytiques répartis dans le monde entier (57 envois - 28 réponses), il constate une très grande divergence (65) sur cette question. Un seul point d'accord se dégage : la formation de l'analyste est tripartite et se compose de l'analyse personnelle, de l'approche théorique, et de la pratique de la cure contrôlée. L'auteur nous dit que la majorité des instituts expriment une certaine humilité quant aux problèmes épineux de la formation exceptés les analystes français qui sont, dit-il, à « *vocation plus théorisante qu'expérimentale* ». Je m'arrête un instant à la position de ces analystes puisque c'est de ce mouvement que nous avons acquis notre formation. D'après Micheline Enriquez¹³, en France, le rapport des analystes aux questions de la formation s'est dirigé davantage sur le problème du vrai, du savoir au sens du savoir vrai – en termes lacaniens, du savoir et de la vérité.

Ces questions ont toujours entraîné en France des débats intenses, passionnés qui n'ont pu se résoudre que par des scissions effectuées dans la violence et la haine. Il est vrai que ce type de rapport mène plutôt les questions hors des sentiers battus et les maintient dans une grande vitalité. Mais nous savons que « *le passionné ne veut rien savoir* », et que la « *passion a pour ressort l'impossibilité de déterminer l'objet de tout désir* »¹⁴. Plusieurs interprétations sont possibles à cette violence passionnelle. Je m'arrête sur un point : l'indétermination de l'objet du désir angoisse ; cela explique, peut-être, le peu d'intérêt des jeunes générations dans les institutions analytiques – comme la nôtre – pour la formation, mais l'engouement pour l'enseignement ou but et objet sont précis. Cela explique peut-être aussi le grand intérêt des analystes à tenir des enseignements. Ceci nous permet de constater une fois de plus combien la résistance à la

12In *L'Ecole Freudienne*, n° 25, La transmission, T. I, p. 271.

13« On forme un analyste », in *Revue Française Psychanalyse*, n° 20, 1979, pp. 261-286.

14O. MANNONI, *Ça n'empêche pas d'exister*, Paris, Seuil, 1980, p. 113-121.

psychanalyse est toujours à l'oeuvre. De l'énorme travail de Lacan pour tenter de dénouer cette collusion entre enseignement et formation, je dégage trois points :

- La remise à une place nodale de la notion freudienne d'après-coup ;
- La création du concept du « désir de l'analyste » ;
- L'aphorisme, « l'analyste ne s'autorise que de lui-même ». A condition de l'inscrire dans le contexte textuel et historique sinon nous donnons crédit à cette critique : « *Cette parole de Lacan (...) a fait proliférer des analystes qui s'instituent tels et n'ont ni la carrure ni la formation pour s'aventurer dans ce métier sans mettre autrui et eux-mêmes en péril* »¹⁵.

Mais il ne suffit pas de repérer les impasses pour les éviter : *il ne suffit pas de savoir*.

Pour conclure

(66)Une petite anecdote, mais n'oublions pas que celle-ci dissimule la structure. En 1972, Lacan vient parler à l'E.B.P. – l'Ecole Belge de Psychanalyse. Mon analyste me présente à lui en ces termes : Mme X, mon élève. Sidération de ma part et oubli du nom propre par lequel il m'a présenté puisque parfois il m'appelait de mon nom d'épouse, parfois de mon nom de jeune fille.

Après analyse de ma sidération et de cet oubli, j'en ai conclu que ce qui m'avait choqué, c'est qu'il me présentait non dans ma subjectivité mais bien à partir de son désir, de son identification à son analyste, de son transfert non à moi mais à Lacan. Autrement dit, je n'étais qu'un support de sa propre subjectivité dans le transfert. Ce qui me permet de dire que le point non analysé de l'analyste devient le point de non analysable pour l'analysant. Dans cette anecdote, un des buts de l'analyse était atteint : démasquer ce qu'il en est du désir. Mais ici, c'est le désir non analysé de l'analyste qui s'est dévoilé non celui de l'analysant.

Ceci démontre bien l'importance d'une part de la notion d'après-coup et d'autre part, l'importance du « désir de l'analyste » pour que les cures qu'il mène puissent aboutir.

*
* *

–Jacques Roisin : *Tu situes l'enseignement d'un savoir concernant la psychanalyse comme hors de toute transmission. Un abord inverse de la question me semble mériter notre attention : quel est l'intérêt d'un savoir sur et à partir de la psychanalyse, qui ne fasse pas illusion (qui ne se prétende pas être de la transmission de la psychanalyse) ? Quel est son statut particulier ? N'y aurait-il pas une manière, un style d'enseignement qui puisse être conforme à l'objet de la psychanalyse ? Peut-être pourrait-on avancer dans cette question en concevant la théorie comme référence tierce dans la rencontre entre un sujet et une clinique (ceci valant et pour l'inventeur d'une théorie et pour celui qui la reprend à son propre compte) ?*

C'est une question délicate et complexe. Il ne me semble pas avoir situé l'enseignement du savoir psychanalytique hors de toute transmission. Mais j'ai voulu insister sur ce qui spécifie la psychanalyse et son objet. Celui-ci ne relève pas du champ du savoir moïque mais du rapport du savoir inconscient à la vérité du sujet ; vérité qui détermine son désir et commande sa jouissance,

15C. CHILAND, « Qui osera dire que l'empereur est nu », in *Le Monde*, 09-02-1980.

à son insu.

(67) Peut-on enseigner l'inconscient autrement qu'en étant objet et sujet de celui-ci et en se confrontant à ses effets ?

La place tierce que tu assignes à la théorie dans la clinique est pertinente et évite un amalgame entre savoir conscient et savoir inconscient, à condition toutefois que l'analyste ne confonde pas ces deux savoirs. La théorie peut aussi avoir pour fonction d'éviter la collusion entre l'inconscient du sujet et celui de l'analyste. Mais cela suppose que le rapport de l'analyste à la théorie soit tel que celui-ci n'assujettisse pas le discours du patient à ses références théoriques.

*
* *

Patrick De Neuter (de lui-même... et de quelques autres) :

Puisque tu évoques en passant le fameux aphorisme de Lacan « L'analyste ne s'autorise que de lui-même » et toutes les mécompréhensions et aberrations auxquelles il a donné lieu, il ne me semble pas inutile d'en dire un peu plus à ce propos.

Revenons tout d'abord aux textes de Lacan et à ses contextes.

Lorsqu'il avance cette formule, dans la *Proposition d'octobre 1967*, proposition pour le fonctionnement de son Ecole freudienne de Paris, c'est en réaction à un système de formation très hiérarchisé mis en place à l'IPA. Parmi les règles de l'IPA, on trouvait celle-ci : l'analyste candidat ne pouvait choisir son analyste que dans une liste de didacticiens et il ne pouvait commencer à pratiquer – sous « contrôle » – que s'il en avait reçu l'autorisation des instances prévues à cet effet. Les instances de l'IPA avaient elles-mêmes déjà repéré les effets de reproduction plutôt que de formation de telles règles.

Voulant rompre avec cette modalité de formation et innover dans le sens d'une prise en compte de ce que devrait être la cure elle-même, Lacan supprime tout d'abord la différence entre l'analyse didactique et l'analyse thérapeutique : il n'y a plus que des analyses qui s'avèrent didactiques après coup dans la mesure où elles ont été menées à leur terme. Dans cette même perspective, s'avère didacticien tout analyste qui a mené une analyse à ce terme.

Dans sa *Proposition d'octobre 1967*, pas de liste de didacticiens mais le rappel de son principe « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même », principe qui concerne l'autonomie de l'analyste lorsqu'il dirige une cure, suivi de l'affirmation que ce principe « n'exclut nullement que l'Ecole puisse témoigner que le psychanalyste en cette initiative apporte une garantie de formation suffisante ». « Ce principe n'exclut pas non plus, précise-t-il dans l'Annuaire de l'Ecole freudienne de Paris, que (68) l'Ecole garantisse qu'un psychanalyste relève de sa formation ». « Bien plus, elle le doit », ajoute-t-il sans ambiguïté. Et Lacan de rappeler l'exigence fondamentale pour l'analyste d'avoir lui-même traversé jusqu'au bout l'expérience psychanalytique elle-même. Il donne ensuite quelques indications sur les diverses formes que prennent ou que prendront dans son Ecole ces processus de garantie et de reconnaissance de l'adéquation du rapport du psychanalyste à la formation que l'Ecole dispense et de la réalité de l'effectuation de cette traversée personnelle par l'analyste de son expérience « didactique » : le

jury d'accueil, la passe et le jury d'agrément.

Tout ceci venant s'ajouter au travail en cartel auquel Lacan a beaucoup tenu, le cartel constituait sans doute pour lui ces « quelques autres » qu'il avait ajouté à sa formule « ne s'autorise que de lui-même » quelque mois après l'avoir énoncée.

Plus tard, en 1973, dans une lettre adressée à trois de ses élèves en train de fonder un groupe italien, il précise encore autrement sa formule.

Si l'analyste ne s'autorise que de lui-même, à l'Ecole néanmoins de veiller à ce qu'il n'y ait que des analystes qui s'y autorisent.

Tout ceci pour dire que ceux qui s'appuient sur cet aphorisme de Lacan pour affirmer, comme J. Van Rillaer « qu'il suffise de se prendre pour un psychanalyste, c'est ce que Lacan dit par sa célèbre formule » (*Les illusions de la psychanalyse*, Paris, Mardaga, 1980, p. 254), n'ont lu Lacan que très, très superficiellement. Il en va de même de ceux qui, de l'intérieur du mouvement lacanien, ont recours à cet aphorisme pour critiquer toute implication de l'Association dans la formation d'un psychanalyste, que ce soit le refus des « contrôles », des entretiens d'accueil ou des entretiens du praticien, ou encore des divers jurys ou commissions à mettre en place à l'Association. Ces instances ne sont, à mon sens, pas seulement de nécessaires lieux de « contrôle » de ceux qui demandent de figurer sur les listes de l'Association : ils peuvent être aussi autant de lieux de parole, complémentaires à l'analyse, ayant une fonction particulière de transmission.

Ne serait-il pas assez cocasse qu'une liste d'analystes soit une liste de personnes en règle de cotisation : l'association se limitant à enregistrer la perception de la dite cotisation et l'auto-définition de chacun comme praticien. N'est-ce pas alors que l'on tomberait dans l'administration psychanalytique que craignent d'aucuns et que l'Association manquerait cette possibilité d'être un réel creuset de formation à la pratique de la psychanalyse ?